

NOTIFICATION DE 1965, PREUVES DE 1970 & ACCÈS
À LA JUSTICE DE 1980

NOVEMBRE 2023

DOC. PRÉL. NO 5



Titre	<i>Questionnaire portant sur la Convention du 25 octobre 1980 tendant à faciliter l'accès international à la justice (Convention Accès à la justice)</i>
Document	Doc. préél. No 5 de décembre 2022
Auteur	BP
Point de l'ordre du jour	À déterminer
Mandat(s)	C&D No 36 du CAGP de 2021 C&D No 32 du CAGP de 2022
Objectif	Recueillir des informations afin d'aider le BP dans son suivi continu de la Convention Accès à la justice et définir les questions fondamentales à aborder lors de la réunion de la Commission spéciale de 2023 sur le fonctionnement pratique des Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980
Mesures à prendre	Pour action / achèvement <input type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour décision <input type="checkbox"/> Pour action / achèvement <input checked="" type="checkbox"/> Pour information <input type="checkbox"/>
Annexes	S.O.
Document(s) connexe(s)	S.O.

Hague Conference on Private International Law Conférence de La Haye de droit international privé

secretariat@hcch.net www.hcch.net

Regional Office for Asia and the Pacific (ROAP) Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP)

Regional Office for Latin America and the Caribbean (ROLAC) Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC)

Table des matières

I.	À propos de ce Questionnaire.....	i
II.	Instructions pour renseigner le Questionnaire	i
	Questionnaire destiné aux Parties / États non contractant(e)s.....	ii
	Coordonnées	ii
	Informations générales.....	ii
	Réunion de 2023 de la Commission spéciale & Suivi	iv
	Informations complémentaires & Documents connexes	v
	Documents supplémentaires	v
	Publications des réponses:.....	v
	Expérience de l'utilisateur	v
	Questionnaire destiné aux Parties contractantes.....	vii
	Coordonnées	vii
	Commentaires généraux.....	vii
	Fonctionnement de la Convention	viii
	Utilisation des technologies de l'information.....	ix
	Données & Statistiques des Parties contractantes.....	xii
	Mise en œuvre générale	xii
	Demande d'assistance judiciaire	xii
	Chapitre I – Assistance judiciaire	xii
	<i>Demandes reçues</i>	xii
	<i>Demandes envoyées</i>	xiii
	Chapitre II – Cautio <i>n judicatum solvi</i> et exequatur des condamnations aux frais et dépensxv	
	<i>Demandes reçues</i>	xv
	<i>Demandes envoyées</i>	xvi
	Jurisprudence, Informations supplémentaires & Documents connexes	xvii
	Jurisprudence.....	xvii
	Documents supplémentaires	xvii
	Publications des réponses:.....	xvii
	Expérience de l'utilisateur	xvii

Questionnaire portant sur la Convention du 25 octobre 1980 tendant à faciliter l'accès international à la justice (Convention Accès à la justice)

I. À propos de ce Questionnaire

En vue de préparer la réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980, prévue en novembre 2023, le Bureau Permanent (BP) a élaboré le Questionnaire suivant (d'autres questionnaires ont été élaborés pour les Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970). Les réponses au présent Questionnaire permettront d'aider le BP dans son suivi continu du fonctionnement pratique de la Convention Accès à la justice. Il convient de noter que les informations et les opinions fournies dans les réponses permettront également de définir les questions fondamentales qui devront être abordées lors de la réunion de la Commission spéciale. Afin de faciliter les discussions lors de cette réunion, le BP préparera un document regroupant les réponses et résumant ce qui est ressorti de ces réponses.

Les répondants sont priés de bien vouloir soumettre leurs réponses au Questionnaire avant le vendredi 31 mars 2023.

II. Instructions pour renseigner le Questionnaire

Les autorités doivent répondre à chaque question :

- en indiquant une réponse parmi les options proposées (le cas échéant, plus d'une option peut être sélectionnée) ; et / ou
- en saisissant le texte dans le champ prévu à cet effet.

Les Parties contractantes à la Convention Accès à la justice sont priées de soumettre une réponse unique qui tient compte de toutes les Autorités centrales désignées et des unités territoriales dans lesquelles la Convention Accès à la justice s'applique. Cela peut inclure des pratiques différentes entre les Autorités centrales ou entre les unités territoriales.

Les Parties non contractantes sont priées de ne soumettre qu'une seule réponse.

À la fin du Questionnaire, il vous sera possible d'ajouter des informations supplémentaires / des documents justificatifs (au format PDF uniquement). Veuillez vous assurer de réunir les fichiers pertinents à télécharger.

Les informations recueillies dans ces réponses seront **publiées** sur l'Espace Accès à la justice du site web de la HCCH, sauf indication contraire, ou si la question en dispose autrement. Veuillez indiquer clairement les réponses qui ne doivent pas être publiées sur le site web.

Veuillez noter que :

- vous pouvez sauvegarder vos réponses au Questionnaire à tout moment en appuyant sur le bouton « reprendre plus tard » situé en haut de votre écran. Il vous sera demandé de créer un nom et un mot de passe que vous devrez ensuite saisir à nouveau lorsque vous souhaitez continuer à renseigner le Questionnaire.
- si vous souhaitez revenir à une question précédente, il vous suffit d'appuyer sur le bouton « précédent » en bas de la page et non sur le bouton « retour » de votre navigateur web.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le BP à l'adresse secretariat@hcch.net.

Questionnaire destiné aux Parties / États non contractant(e)s

Le présent Questionnaire est destiné aux États qui ne sont pas Parties à la Convention Accès à la justice. Si votre État est Partie à la Convention Accès à la justice, veuillez renseigner le Questionnaire destiné aux Parties contractantes.

Coordonnées	
Nom de votre État :	
<i>Les coordonnées suivantes ne seront pas publiées et ne feront pas partie des réponses au Questionnaire.</i>	
Nom de la personne à contacter :	
Titre de la personne à contacter :	
Nom de l'autorité / du service :	
Numéro de téléphone :	
Adresse électronique :	
Noms des autres autorités / bureaux consultés dans le cadre du présent Questionnaire (le cas échéant) :	
Informations générales	
<p>La Convention Accès à la justice vise essentiellement à garantir que les ressortissants d'une Partie contractante ou les personnes ayant leur résidence habituelle dans cette Partie contractante disposent d'un accès à la justice dans toutes les Parties contractantes à la Convention sur une base non discriminatoire. Cela concerne notamment l'assistance judiciaire et la consultation juridique, la caution <i>judicatum solvi</i>, ainsi que la contrainte par corps et sauf-conduit. La Convention ne cherche pas à modifier les lois internes des États. Toutefois, elle garantit que la qualité d'étranger d'une personne ou le défaut de résidence ou de domicile dans cet État (Partie contractante à la Convention) ne constitue pas un facteur discriminant quant à l'accès à la justice.</p> <p>Au niveau mondial, il y a déjà 28 Parties contractantes à cette Convention.</p> <p>Les principales caractéristiques de la Convention Accès à la justice sont disponibles à l'adresse suivante : Aperçu de la Convention Accès à la justice.</p>	
1. Les autorités compétentes de votre État disposent-elles d'une bonne connaissance de la Convention Accès à la justice et de ses avantages ?	(a) Oui. (b) Non. (c) Incertain.
2. Veuillez fournir des informations sur les raisons pour lesquelles votre État n'est pas Partie à la Convention Accès à la justice. <i>Plusieurs réponses sont possibles.</i>	(a) La possibilité de devenir Partie à la Convention n'a jamais été examinée en détail. (b) Votre État s'appuie sur d'autres mécanismes (par ex., le droit interne ou des accords bilatéraux) pour assurer l'accès à la justice sur une base non-discriminatoire pour les ressortissants étrangers et les non-résidents - <i>veuillez préciser.</i> [insérer la réponse] (c) Votre État n'a rencontré aucun problème pour assurer l'accès à la justice sur une

	<p>base non-discriminatoire aux ressortissants étrangers et aux non-résidents.</p> <p>(d) Il existe des obstacles juridiques ou politiques qui empêchent votre État de devenir Partie à la Convention - <i>si possible, veuillez préciser.</i> [insérer la réponse]</p> <p>(e) Il existe des obstacles liés au fonctionnement (par ex., des ressources ou des conflits de priorités) qui empêchent votre État de devenir Partie à la Convention - <i>veuillez préciser.</i> [insérer la réponse]</p> <p>(f) Les autorités de votre État n'en voient pas l'intérêt (par ex. en comparaison des régimes juridiques établis en vertu d'autres traités en matière d'entraide judiciaire) - <i>veuillez préciser</i> (en décrivant ces autres régimes). [insérer la réponse]</p> <p>(g) D'autres questions spécifiques découlant de la Convention empêchent votre État de devenir Partie - <i>veuillez préciser.</i> [insérer la réponse]</p> <p>(h) Jusqu'à présent, le nombre de personnes impliquées dans des contentieux transfrontières (par ex. les ressortissants de votre État et les personnes ayant leur résidence habituelle dans votre État impliquées dans un contentieux dans un autre État, ou des ressortissants étrangers ou personnes ayant leur résidence habituelle à l'étranger impliquées dans un contentieux dans votre État) bénéficiant d'une non-discrimination en ce qui concerne les questions couvertes par la Convention a été faible dans votre État ; votre État ne ressent donc pas le besoin de souscrire à un régime mondial - <i>veuillez préciser.</i> [insérer la réponse]</p> <p>(i) Autre - <i>veuillez préciser.</i> [insérer la réponse]</p>
<p>3. Votre État examine-t-il / a-t-il l'intention d'examiner la Convention Accès à la justice en vue de devenir Partie à l'avenir ?</p>	<p>(a) Oui, votre État l'examine actuellement - <i>veuillez préciser, l'état actuel et, si elle est connue, la date prévue d'adhésion.</i> [insérer la réponse]</p> <p>(b) Oui, votre État a l'intention de l'examiner à l'avenir.</p> <p>(c) Non.</p>
<p><i>Si vous avez répondu par l'affirmative à la question 3 :</i> 3.1 Que pourrait faire le BP pour permettre à votre État de devenir Partie à la</p>	<p>(a) Oui - <i>veuillez préciser :</i> [insérer la réponse]</p> <p>(b) Non.</p>

Convention (par ex., des webinaires ou des informations supplémentaires) ?	
4. Dans les procédures judiciaires engagées devant les tribunaux de votre État, la loi ou la pratique de votre État imposent-elles une caution ou un dépôt à certaines catégories de personnes, telles que les ressortissants étrangers ou les personnes qui n'ont pas leur résidence habituelle ou ne sont pas domiciliées dans votre État ?	(a) Oui – <i>si possible, donnez la référence du texte en question ou un lien vers sa version en ligne, et décrivez brièvement le régime juridique (y compris les éventuels critères et exceptions) :</i> [insérer la réponse] (b) Non
5. Des personnes de votre État ont-elles transmis des demandes d'assistance judiciaire à l'Autorité compétente d'une Partie contractante en vertu de l'article 1(2) de la Convention ? Cela pourrait s'appliquer dans des circonstances où une personne dans votre État était auparavant un résident habituel d'une Partie contractante à la Convention et dans laquelle une procédure judiciaire est ou sera engagée dans ce ressort juridique. Si possible, veuillez indiquer si l'assistance judiciaire a été accordée ou non dans la Partie contractante ; si l'assistance judiciaire n'a pas été (entièrement) accordée, veuillez expliquer quelles en étaient les raisons. (L'article 1(2) de la Convention Accès à la justice prévoit que les personnes qui ont leur résidence habituelle dans une Partie contractante dans laquelle une procédure judiciaire est ou sera engagée sont admises au bénéfice de l'assistance judiciaire prévue à l'article 1(1) si la cause de l'action découle de cette ancienne résidence habituelle (par ex, le bail d'habitation, le licenciement abusif ou les demandes de sécurité sociale découlant de contrats de travail exécutés dans cet État)).	(a) Oui - <i>veuillez expliquer / préciser.</i> [insérer la réponse] (b) Non. (c) Aucune information disponible.
6. Votre État est-il partie à un instrument bilatéral ou régional qui régit la transmission ou le traitement des demandes d'assistance judiciaire dans des situations transfrontières ?	(a) Oui - <i>veuillez préciser.</i> [insérer la réponse] (b) Non.
Réunion de 2023 de la Commission spéciale & Suivi La réunion de 2023 de la Commission spéciale constitue une occasion unique pour les Parties non contractantes d'y assister, de suivre les discussions et d'apprendre le fonctionnement pratique de la Convention Accès à la justice (en plus des Conventions Notification et Preuves).	
7. Dans le cas où votre État n'est pas Membre de la HCCH, seriez-vous intéressé à assister à la réunion de 2023 de la Commission spéciale en qualité d'observateur ?	(a) Oui. (b) Non. (c) Non applicable - <i>votre État est Membre de la HCCH et sera invité à y participer.</i>

<p><i>Les Membres recevront automatiquement une invitation pour participer à la réunion de la Commission spéciale.</i></p>	
<p>8. Existe-t-il des sujets spécifiques ou des questions pratiques portant sur la Convention Accès à la justice que votre État souhaiterait voir aborder lors de la réunion de 2023 de la Commission spéciale ?</p>	<p>1. [insérer la réponse] 2. [insérer la réponse] 3. [insérer la réponse]</p>
<p>8.1 Veuillez indiquer si les informations fournies à la question 8 peuvent être publiées.</p>	<p>(a) Oui. (b) Non.</p>

Informations complémentaires & Documents connexes

Documents supplémentaires	
<p>Afin d'étayer vos réponses, veuillez fournir des liens et / ou toute information ou document justificatif supplémentaire (au format PDF uniquement). Il peut s'agir notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ d'études de faisabilité examinant la Convention Accès à la justice ; ⇒ d'ouvrages, d'articles ou d'autres travaux publiés ; ⇒ d'informations sur les pratiques en vigueur au sein des Parties contractantes qui pourraient permettre à votre État d'examiner la Convention Accès à la justice. 	<p>Veuillez inclure les liens. Veuillez télécharger les documents.</p>

Publications des réponses:

<p>Veuillez indiquer si vos réponses au présent Questionnaire peuvent être publiées sur le site web de la HCCH.</p>	<p>(a) Oui. (b) Non.</p>
---	------------------------------

Expérience de l'utilisateur

<p>Le format de ce Questionnaire a changé, passant du formulaire MS Word habituel interactif à un formulaire en ligne. Le BP souhaiterait connaître votre avis sur ce nouveau format.</p>	<p>(a) Le formulaire en ligne était facile à renseigner. (b) J'ai eu des difficultés à renseigner le formulaire en ligne - veuillez préciser. [insérer la réponse]</p> <p>Veuillez fournir tout commentaire supplémentaire sur le formulaire afin que le BP puisse améliorer l'expérience utilisateur.</p>
---	--

Si vous avez déjà renseigné un Questionnaire MS Word interactif du BP, nous serions intéressés de savoir si le formulaire en ligne constitue une amélioration.	(a) Je préfère le formulaire MS Word interactif utilisé dans les questionnaires précédents. (b) Je préfère le formulaire en ligne utilisé dans ce Questionnaire. (c) Je n'ai pas de commentaire à faire.
Nous vous remercions d'avoir pris le temps de renseigner ce Questionnaire.	

Questionnaire destiné aux Parties contractantes

Le présent Questionnaire est destiné aux États qui sont Parties à la Convention Accès à la justice. Si votre État n'est pas Partie à la Convention Accès à la justice, veuillez renseigner le Questionnaire destiné aux Parties non contractantes.

Coordonnées	
Nom de la Partie contractante :	
<i>Les coordonnées suivantes ne seront pas publiées et ne feront pas partie des réponses au Questionnaire.</i>	
Nom de la personne à contacter :	
Titre de la personne à contacter :	
Nom de l'autorité / du service :	
Numéro de téléphone :	
Adresse électronique :	
Noms des autres autorités / bureaux consultés dans le cadre du présent Questionnaire (le cas échéant) :	
Commentaires généraux	
1. Comment votre État qualifierait-il le fonctionnement général de la Convention Accès à la justice ?	(a) Excellent. (b) Bon. (c) Satisfaisant. (d) Nécessite une amélioration - <i>veuillez expliquer.</i> [insérer la réponse]
2. Comment votre État évalue-t-il le fonctionnement des Formulaires modèles ?	(a) Bon. (b) Nécessite une amélioration - <i>veuillez expliquer les difficultés.</i> [insérer la réponse]
3. Selon votre État, le BP devrait-il élaborer d'autres lignes directrices ou documents explicatifs sur le fonctionnement de la Convention Accès à la justice ?	(a) Oui - <i>veuillez préciser ce qui vous aiderait.</i> [insérer la réponse] (b) Non.

Fonctionnement de la Convention	
4. Votre État, en tant qu'État requérant ou en tant qu'État requis, a-t-il rencontré des difficultés dans l'application de l'un des chapitres de la Convention Accès à la justice ?	(a) Oui. <i>(Plusieurs réponses sont possibles)</i> (i) Assistance judiciaire (art. 1 à 13). (ii) Caution <i>judicatum solvi</i> et exequatur des condamnations aux frais et dépens (art. 14 à 17). (iii) Copies d'actes et de décisions de justice (art. 18). (iv) Contrainte par corps et sauf-conduit (art. 19 à 20). [Veillez fournir des informations supplémentaires sur l'un des points ci-dessus] (b) Non.
5. La notion de résidence habituelle, telle qu'utilisée dans la Convention Accès à la justice, a-t-elle donné lieu à des difficultés d'interprétation ou d'application dans votre État ?	(a) Oui - <i>veuillez expliquer.</i> [insérer la réponse] (b) Non.
6. Votre État a-t-il accordé une assistance judiciaire aux personnes morales (par opposition aux personnes « physiques ») en vertu du chapitre I de la Convention (en tenant compte des commentaires du Rapport explicatif de Gustaf Möller, qui exclut les personnes morales du chapitre I).	(a) Oui - <i>veuillez expliquer.</i> [insérer la réponse] (b) Non.
7. Si votre État a formulé une réserve en vertu de l'article 28(1), veuillez indiquer si votre État a exercé le pouvoir conféré par cette réserve. (L'article 28(1) permet à une Partie contractante d'exclure l'obligation de l'article 1 de la Convention : (1) dans le cas de personnes qui ne sont pas ressortissantes d'une Partie contractante, mais qui ont leur résidence habituelle dans une Partie contractante autre que celle qui a fait la réserve, et / ou (2) dans le cas de personnes qui avaient auparavant leur résidence habituelle dans l'État qui a fait la réserve, si, dans l'un ou l'autre de ces cas, il n'existe aucune réciprocité entre l'État qui a fait la réserve et l'État dont le demandeur à l'assistance judiciaire est le ressortissant.)	(a) Oui - <i>veuillez expliquer.</i> [insérer la réponse] (b) Non.
8. Dans votre État, l'assistance judiciaire est-elle disponible uniquement en matière civile et commerciale, ou également en matière administrative, sociale ou fiscale ? (art. 1(3))	(a) Civile et commerciale - <i>veuillez expliquer.</i> [insérer la réponse] (b) Administrative, sociale ou fiscale - <i>veuillez expliquer.</i> [insérer la réponse]

<p>9. Dans les procédures judiciaires engagées devant les tribunaux de votre État, la loi ou la pratique de votre État imposent-elles une caution ou un dépôt à certaines catégories de personnes, telles que les ressortissants étrangers ou les personnes qui n'ont pas leur résidence habituelle ou ne sont pas domiciliées dans votre État ?</p>	<p>(a) Oui - <i>donnez la référence du texte en question ou un lien vers sa version en ligne, et décrivez brièvement le régime juridique (y compris les éventuels critères et exceptions).</i> [insérer la réponse]</p> <p>(b) Non</p>
<p>10. Votre État est-il en mesure de fournir au BP un exemple ou une affaire dans lequel la Convention fonctionne efficacement dans la pratique ?</p>	<p>(a) Oui - <i>veuillez expliquer ou télécharger des informations.</i> [insérer la réponse]</p> <p>(b) Non</p>
<p>Utilisation des technologies de l'information</p> <p>Les questions ci-dessous visent à obtenir des informations de la part des Parties contractantes sur l'utilisation des technologies et ce, dans le contexte de la pandémie.</p>	
<p>11. Votre État a-t-il pris des mesures (y compris par la voie d'une législation) pour permettre ou accroître l'utilisation des technologies ou des moyens électroniques dans la transmission ou le traitement des demandes d'assistance judiciaire en vertu de la Convention Accès à la justice, notamment pour faire face à la pandémie de COVID-19 ?</p>	<p>(a) Oui - <i>veuillez expliquer les mesures prises ou les projets en cours.</i> [insérer la réponse]</p> <p>(b) Non.</p>
<p>12. Au cours des cinq dernières années, votre État a-t-il reçu des demandes par voie électronique?</p>	<p>(a) Oui - <i>veuillez sélectionner par quel moyen. (Plusieurs réponses sont possibles.)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Courrier électronique (régulier). (ii) Courrier électronique (sécurisé / crypté). (iii) Transmission électronique via une plateforme en ligne administrée par le gouvernement. (iv) Transmission électronique via une plateforme en ligne administrée par un prestataire de services privé. (v) Transmission électronique utilisant les technologies des registres distribués (TRD). (vi) Autre - <i>veuillez préciser.</i> [insérer la réponse] <p>(b) Non.</p>
<p>12.1. Si non, veuillez fournir des informations supplémentaires sur la raison pour laquelle cela n'est pas encore possible.</p>	<p>[insérer la réponse]</p>

<p>13. Au cours des cinq dernières années, votre État a-t-il envoyé des demandes par voie électronique ?</p>	<p>(a) Oui - <i>veuillez sélectionner par quel moyen. (Plusieurs réponses sont possibles.)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Courrier électronique (régulier). (ii) Courrier électronique (sécurisé / crypté). (iii) Transmission électronique via une plateforme en ligne administrée par le gouvernement. (iv) Transmission électronique via une plateforme en ligne administrée par un prestataire de services privé. (v) Transmission électronique utilisant les TRD. (vi) Autre - <i>veuillez préciser.</i> [insérer la réponse] <p>(b) Non.</p>
<p>13.1. Si non, veuillez fournir des informations supplémentaires sur la raison pour laquelle cela n'est pas encore possible.</p>	<p>[insérer la réponse]</p>
<p>14. Quelles difficultés, le cas échéant, votre État a-t-il rencontrées en ce qui concerne l'utilisation des technologies de l'information dans le cadre de la Convention Accès à la justice ? <i>Plusieurs réponses sont possibles.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> (a) Aucune. (b) Limites du droit interne. (c) Structures judiciaires ou administratives. (d) Difficultés de mise en œuvre (par ex., le manque de ressources, le manque d'infrastructures). (e) Coût. (f) Interopérabilité / compatibilité des systèmes. (g) Préoccupations en matière de sécurité. (h) Autre - <i>veuillez préciser.</i> [insérer la réponse]
<p>15. Outre la Convention Accès à la justice, votre État est-il partie à des accords bilatéraux, régionaux ou multilatéraux qui prévoient des règles pour l'accès à la justice dans un contexte transfrontière ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> (a) Oui - <i>veuillez préciser.</i> [insérer la réponse] (b) Non.
<p><i>Pour les Parties ayant répondu par l'affirmative à la question 15.</i></p> <p>15.1 L'un de ces accords prévoit-il l'utilisation de moyens électroniques (par ex., le courrier électronique) pour transmettre ou traiter des demandes d'accès à la justice ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> (a) Oui - <i>veuillez préciser.</i> [insérer la réponse] (b) Non.
<p>Réunion de 2023 de la Commission spéciale & Suivi</p>	
<p>16. Quels sont les trois principaux sujets ou questions pratiques liés à la Convention Accès à la justice que votre État souhaiterait voir aborder lors de la réunion de 2023 de la Commission spéciale ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1. [insérer la réponse] 2. [insérer la réponse] 3. [insérer la réponse]
<p>16.1. Veuillez indiquer si les informations fournies à la question 16 peuvent être publiées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> (a) Oui. (b) Non.
<p>17. Votre État a-t-il des propositions qui pourraient aider à la promotion, à la mise</p>	<ul style="list-style-type: none"> (a) Oui - <i>veuillez préciser.</i> [insérer la réponse]

en œuvre ou au fonctionnement de la Convention Accès à la justice ?	(b) Non.
17.1 Si vous avez répondu par l'affirmative à la question 17, veuillez indiquer si les informations fournies peuvent être publiées.	(a) Oui. (b) Non.

Données & Statistiques des Parties contractantes

Mise en œuvre générale							
1.	Veuillez indiquer, en indiquant de 1 à 4, les chapitres de la Convention Accès à la justice qui ont été le plus fréquemment appliqués dans votre État (1 correspondant au plus élevé, 4 au plus faible)		<input type="checkbox"/> Assistance judiciaire, y compris les conseils juridiques (art. 1 à 13) <input type="checkbox"/> Cautio <i>n judicatum solvi</i> et exequatur des condamnations aux frais et dépens (art. 14 à 17) <input type="checkbox"/> Copies d'actes et de décisions de justice (art. 18) <input type="checkbox"/> Contrainte par corps et sauf-conduit (art. 19 et 20)				
Demande d'assistance judiciaire							
Chapitre I – Assistance judiciaire							
Demandes reçues							
2.	Combien de demandes d'assistance judiciaire votre État a-t-il reçues et accordées ?	Année	Nombre de demandes reçues		Nombre de demandes accordées		
		2017	Insérer la réponse.		Insérer la réponse.		
		2018	Insérer la réponse.		Insérer la réponse.		
		2019	Insérer la réponse.		Insérer la réponse.		
		2020	Insérer la réponse.		Insérer la réponse.		
		2021	Insérer la réponse.		Insérer la réponse.		
		2022	Insérer la réponse - si les données sont disponibles.		Insérer la réponse - si les données sont disponibles.		
			Inconnu – <i>veuillez expliquer.</i> Insérer la réponse.				
3.	Quels sont les trois États qui ont fait le plus de demandes ?	État requérant			Nombre		
		Insérer la réponse.			Insérer la réponse.		
		Insérer la réponse.			Insérer la réponse.		
		Insérer la réponse.			Insérer la réponse.		
4.	Si possible, veuillez détailler la durée (en mois) qui a été nécessaire pour exécuter les demandes entrantes.		< 1	1-3	3-6	6-12	> 12
		2017					
		2018					
		2019					
		2020					
		2021					
		2022 (si les données sont					

	disponible s)					
	Inconnu – <i>veuillez expliquer.</i> Insérer la réponse.					
<p>5. Veuillez sélectionner les catégories de personnes qui ont bénéficié d’une assistance judiciaire dans votre État (en tant qu’État requis) au cours des cinq dernières années en vertu de la Convention.</p> <p><i>Veuillez également indiquer le nombre total de personnes dans chaque catégorie.</i></p>	Catégorie	Nombre accordé	Nombre total			
	Ressortissants d’une Partie contractante (art. 1(1))	Insérer la réponse.	Insérer la réponse.			
	Personnes ayant leur résidence habituelle dans une Partie contractante (art. 1(1))	Insérer la réponse.	Insérer la réponse.			
	Personnes qui avaient auparavant leur résidence habituelle dans votre État	Insérer la réponse.	Insérer la réponse.			
	Personnes sollicitant la reconnaissance et l’exécution de la décision dans les circonstances énoncées à l’article 13.2	Insérer la réponse.	Insérer la réponse.			
	Inconnu – <i>veuillez expliquer.</i> Insérer la réponse.					
Demandes envoyées						
	Année	Nombre de demandes envoyées				
	2017	Insérer la réponse.				
	2018	Insérer la réponse.				

6. Combien de demandes d'assistance judiciaire votre État a-t-il envoyées ?	2019	Insérer la réponse.				
	2020	Insérer la réponse.				
	2021	Insérer la réponse.				
	2022	Insérer la réponse - si les données sont disponibles.				
	Inconnu - veuillez expliquer. Insérer la réponse.					
7. Quels sont les trois États auxquels votre État a envoyé le plus de demandes ?	État requis			Nombre		
	Insérer la réponse.			Insérer la réponse.		
	Insérer la réponse.			Insérer la réponse.		
	Insérer la réponse.			Insérer la réponse.		
8. Si possible, veuillez détailler la durée (en mois) qui a été nécessaire pour exécuter les demandes envoyées.	Année	< 1	1-3	3-6	6-12	> 12
	2017					
	2018					
	2019					
	2020					
	2021					
	2022 (si les données sont disponibles)					
	Inconnu - veuillez expliquer. Insérer la réponse.					
9. Veuillez indiquer les catégories de personnes de votre État (en tant qu'État requérant) qui ont bénéficié d'une assistance judiciaire à l'étranger au cours des cinq dernières années et indiquer le nombre dans chaque catégorie.	Année	Resortissants de votre État	Résidents habituels de votre État	Personnes sollicitant la reconnaissance ou l'exécution d'une décision (art. 13(2))		
	2017	Insérer la réponse.	Insérer la réponse.	Insérer la réponse.		
	2018	Insérer la réponse.	Insérer la réponse.	Insérer la réponse.		
	2019	Insérer la réponse.	Insérer la réponse.	Insérer la réponse.		
	2020	Insérer la réponse.	Insérer la réponse.	Insérer la réponse.		
	2021	Insérer la réponse.	Insérer la réponse.	Insérer la réponse.		
	2022 (si les données sont	Insérer la réponse.	Insérer la réponse.	Insérer la réponse.		

	disponibles)					
Inconnu - veuillez expliquer. Insérer la réponse.						
Chapitre II – Caution <i>judicatum solvi</i> et exequatur des condamnations aux frais et dépens						
Demandes reçues						
Cette question s'applique si votre État n'a pas exclu l'application du chapitre II.						
10. Veuillez indiquer le nombre de demandes d'exequatur de condamnations aux frais et dépens (« Article 15 - Demandes ») que les autorités de votre État ont reçues chaque année par la ou les Autorités centrales de votre État au cours des cinq dernières années ?	Année	Nombre de demandes				
	2017	Insérer la réponse.				
	2018	Insérer la réponse.				
	2019	Insérer la réponse.				
	2020	Insérer la réponse.				
	2021	Insérer la réponse.				
	2022	Insérer la réponse - si les données sont disponibles.				
	Inconnu - veuillez expliquer. Insérer la réponse.					
11. Quels sont les trois États qui ont fait le plus de demandes ?	État requérant		Nombre			
	Insérer la réponse.		Insérer la réponse.			
	Insérer la réponse.		Insérer la réponse.			
	Insérer la réponse.		Insérer la réponse.			
12. Si possible, veuillez détailler la durée (en mois) qui a été nécessaire pour exécuter les demandes reçues.	Année	< 1	1-3	3-6	6-12	> 12
	2017					
	2018					
	2019					
	2020					
	2021					
	2022 (si les données sont disponibles)					
	Inconnu - veuillez expliquer. Insérer la réponse.					

Demands envoyées						
Cette question s'applique si votre État n'a pas exclu l'application du chapitre II.						
13. Veuillez indiquer le nombre de demandes d'exequatur de condamnations aux frais et dépens (« Article 15 - Demandes ») que les autorités de votre État ont envoyées chaque année par la ou les Autorités centrales de votre État au cours des cinq dernières années ?	Année	Nombre de demandes				
	2017	Insérer la réponse.				
	2018	Insérer la réponse.				
	2019	Insérer la réponse.				
	2020	Insérer la réponse.				
	2021	Insérer la réponse.				
	2022	Insérer la réponse - si les données sont disponibles.				
Inconnu - veuillez expliquer. Insérer la réponse.						
14. Quels sont les trois États auxquels votre État a envoyé le plus de demandes ?	État requis			Nombre		
	Insérer la réponse.			Insérer la réponse.		
	Insérer la réponse.			Insérer la réponse.		
	Insérer la réponse.			Insérer la réponse.		
15. Si possible, veuillez détailler la durée (en mois) qui a été nécessaire pour exécuter les demandes envoyées.	Année	< 1	1-3	3-6	6-12	> 12
	2017					
	2018					
	2019					
	2020					
	2021					
	2022 (si les données sont disponibles)					
Inconnu - veuillez expliquer. Insérer la réponse.						

Jurisprudence, Informations supplémentaires & Documents connexes

Jurisprudence	
<p>Veillez énumérer toutes les décisions judiciaires rendues dans votre État dans lesquelles la Convention Accès à la justice a été examinée depuis 2014 et fournir un lien vers les décisions ou les télécharger (au format PDF uniquement).</p>	<p>Veillez énumérer les décisions judiciaires et fournir les liens. <i>Veillez télécharger les documents.</i></p>
Documents supplémentaires	
<p>Afin d'étayer vos réponses, veuillez fournir des liens et / ou toute information ou document justificatif supplémentaire (au format PDF uniquement). Il peut s'agir notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ de ressources pour le grand public ou des lignes directrices destinées au personnel des Autorités centrales ou d'autres autorités ; ⇒ de législations de mise en œuvre, de développements législatifs récents ; ou ⇒ d'ouvrages, d'articles ou d'autres travaux publiés. 	<p>Veillez énumérer les décisions judiciaires et fournir les liens. <i>Veillez télécharger les documents.</i></p>

Publications des réponses:

<p>Veillez indiquer si vos réponses au présent Questionnaire peuvent être publiées sur le site web de la HCCH.</p>	<p>(a) Oui. (b) Non.</p>
--	------------------------------

Expérience de l'utilisateur

<p>Le format de ce Questionnaire a changé, passant du formulaire MS Word habituel interactif à un formulaire en ligne. Le BP souhaiterait connaître votre avis sur ce nouveau format.</p>	<p>(a) Le formulaire en ligne était facile à renseigner. (b) J'ai eu des difficultés à renseigner le formulaire en ligne - <i>veuillez préciser.</i> [insérer la réponse]</p> <p>Veillez fournir tout commentaire supplémentaire sur le formulaire afin que le BP puisse améliorer l'expérience utilisateur.</p>
<p>Si vous avez déjà renseigné un Questionnaire MS Word interactif du BP, nous serions intéressés de savoir si le formulaire en ligne constitue une amélioration.</p>	<p>(a) Je préfère le formulaire MS Word interactif utilisé dans les questionnaires précédents. (b) Je préfère le formulaire en ligne utilisé dans ce Questionnaire. (c) Je n'ai pas de commentaire à faire.</p>

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de renseigner ce Questionnaire.